

Déclaration liminaire CDUNSS du 20 septembre 2024 des représentant-e-s des AS de l'Essonne

Mesdames et messieurs, membres du conseil départemental de l'UNSS Essonne,

Pour débiter notre déclaration nous souhaitons tout d'abord rappeler notre attachement au fonctionnement démocratique et collectif du service public du sport scolaire, à tous les niveaux de la structure UNSS. À ce titre nous continuerons de représenter dans le cadre de cette instance départementale, tous les enseignants d'EPS animateurs, et toutes les enseignantes d'EPS animatrices ainsi associé-e-s aux décisions et aux choix de l'UNSS-91 concernant les contenus, les formes de pratique et l'organisation générale du sport scolaire essonnien.

Nous venons de vivre dans notre pays une période de joie et d'enthousiasme avec les JOP2024, qui, de l'avis de toutes et tous ont été une réussite. La France a été capable d'organiser cet événement exceptionnel parce qu'elle y a mis les moyens humains et financiers...

Malheureusement, l'Etat ne semble pas vouloir soutenir l'UNSS de la même façon. Et pourtant nombre de sportives et sportifs de haut niveau sont passés-es par le sport scolaire à la française.

En cette rentrée 2024 c'est la réflexion sur le règlement fédéral qui a retenu toute notre attention. Après avoir été rejeté à l'AG nationale du 5 juillet (une « grande première » dans l'histoire de notre fédération !) présenté à l'AG extraordinaire le 10 septembre dernier, il a été validé avec quelques évolutions positives mais avec encore bien des questionnements voire des inquiétudes quant à la mise en application des nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement pour nos activités sportives et artistiques. La grande nouveauté c'est que les activités sont désormais classées en deux listes avec au passage la disparition ni plus ni moins de 48 APSA !!! La liste 1 correspond au programme national et regroupe 42 activités dont près de la moitié sont les plus communément pratiquées dans nos AS. Mais le choix de maintenir uniquement 2 catégories d'âges, une pour le collège et une pour le lycée, va poser des problèmes de sécurité, tout particulièrement en sports collectifs. Comment l'UNSS peut-elle accepter de faire jouer en compétition un « benjamin 3 » (élève de 5^{ème}) contre un élève doublant de 3^{ème} ? D'autre part, cela risque d'entraîner la mise à l'écart d'élèves qui par respect de la catégorie d'âge, seront barrés par les performances des élèves les plus âgé-es en les excluant de fait dans la composition des équipes. Cela va être le cas des élèves de seconde mis désormais en concurrence directe avec les élèves de terminale sur la catégorie lycée. Une mesure en lycée dont on se serait bien passé au vu des difficultés que l'on y rencontre déjà pour faire adhérer nos élèves à l'AS. La liste 2 correspond quant à elle, au programme territorial regroupe 43 activités moins pratiquées dans les AS. Mais pour celles-là, l'UNSS a consenti à revenir sur les catégories d'âges du Règlement Fédéral 2020-2024. C'est d'ailleurs un sujet qui pose question : comment les élèves vont-ils pouvoir s'y retrouver pour savoir à quelle catégorie d'âge ils et elles appartiennent. Ils pourront être un jour « Benjamin-es », un jour « Collège » et cela parfois dans la même activité selon qu'elles et ils participent à une rencontre dans le cadre du programme national ou dans celui du programme territorial. Stabilisation, simplification, cohérence, harmonisation et faisabilité sont les cinq grands principes directeurs annoncés en préambule de ce nouveau Règlement Fédéral ? Permettez-nous d'en douter...

Si lors de cette AG extraordinaire nous avons obtenu que les activités hors liste 1 et 2 (appelées liste 3) seront bien organisées par l'UNSS et non par les AS comme l'UNSS le proposait au départ. Il était pour nous inenvisageable que l'UNSS ne prenne pas en charge l'ensemble des organisations de rencontres et compétitions entre AS du district au national.

Concernant l'aide financière allouée par la DN-UNSS aux différents championnats des 2 listes, c'est encore le flou artistique et nous craignons fortement que pour les rencontres du programme territorial les crédits soient insuffisants. Ce sera encore une fois nos AS qui devront mettre la main au porte-monnaie. Après l'épisode que nous venons de vivre concernant l'accord cadre transport qui aujourd'hui ne permet plus à tous nos districts d'offrir des rencontres aux élèves jusqu'au mois de juin, la coupe est pleine et les trésoreries de nos AS, de plus en plus vides ! On peut d'ailleurs féliciter l'effort et l'engagement de nos collègues qui face aux difficultés financières ont recherché et trouvé des solutions tout au long de l'année (utilisation plus fréquente des transports en communs de leurs véhicules personnels ou de Uber) pour pouvoir continuer à se rencontrer. Efforts également à souligner du côté des élèves car ces solutions sont loin d'être simples et elles augmentent souvent les temps de trajet.

Mais jusqu'où pourront aller nos efforts pour pallier la situation financière actuelle plus qu'inquiétante de notre fédération ? La question est posée et elle mérite, dans l'intérêt de tous nos licenciés que les personnes compétentes y répondent au plus vite...

Par ailleurs nous avons été très surpris de recevoir cette semaine, et de le voir apparaître sur le document de présentation de ce conseil départemental, une offre d'achat chez un partenaire de l'UNSS, à distribuer à nos élèves. Sous forme de bon de réduction de 10 euros à partir de 50 euros d'achat, cette proposition n'est ni plus ni moins qu'une incitation à la consommation. Ne devrions-nous pas à l'inverse faire réfléchir nos élèves sur les incidences néfastes de cette société de consommation dans laquelle nous vivons ?

Poursuivons plutôt sur une note joyeuse et plus optimiste. Nous nous félicitons de voir reprogrammée au calendrier 2024/2025 la seconde édition de l'action événementielle « Nos AS ont des Elles ». Nous allons continuer aux côtés du service départemental et de la commission de développement de la pratique des filles, la réflexion et le travail amorcés l'an passé pour que le 2 avril soit à nouveau une réussite. Nous en profitons pour remercier le lycée Corot de Savigny sur orge qui nous accueillera de nouveau au sein de son lycée comme il l'a également fait pour les 2 derniers séminaires animateurs/trices.

Afin de conclure nous insistons pour que le ministère soutienne davantage le service public du sport scolaire qui a fait ses preuves, car accessible à chaque élève à moindre coût sur tout le territoire et sans restriction de l'offre d'activités, selon une accessibilité la plus large possible, axe premier de notre projet. Si l'on ne souhaite pas que les anneaux olympiques accrochés sur la tour Eiffel ne constituent le seul héritage de ces jeux, il faut une dotation pour les sports à l'école à la hauteur de l'ambition que notre profession nourrit pour la réussite sportive et artistique des élèves.

Merci pour votre attention,

Magali Peyrat (lyc Doisneau), Célia Colavin (lyc Baudelaire) et Sébastien Bodin (clge Mennecey)
Représentant-es des AS91